



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE ALLUVIONNAIRE SITUÉE AUX LIEUX DITS "MÉTairie DE BORDENEUVE", "ARQUÉ", "PIÈCES DE LA GARONNE" ET "PIÈCES DE LA QUEYNE" SUR LA COMMUNE DE BOE

Il sera procédé à une enquête publique de 30 jours, du **lundi 24 février** au **mardi 25 mars 2014** dates incluses, sur la demande présentée par Monsieur Philippe DURAND, président de la SAS ROUSSILLE, dont le siège social est situé au lieu-dit « Au Pont » - BP6 à Layrac (47390), en vue d'être autorisé à exploiter une carrière alluvionnaire située aux lieux dits "Métairie de Bordeneuve", "Arqué", "Pièces de la Garonne" et "Pièces de la Queyne" sur la commune de BOE (47550).

Cette enquête concerne donc les communes de Boé, Moirax, Agen, Castelculier, Sauveterre-Saint-Denis, Layrac, Le Passage d'Agen, Bon-Encontre et Lafox.

Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête, ouvert par le maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Boé, Moirax, Agen, Castelculier, Sauveterre-Saint-Denis, Layrac, Le Passage d'Agen, Bon-Encontre et Lafox pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Boé lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Moirax lundi de 14h à 19h
 mardi et jeudi de 17h à 19h
 mercredi de 9h à 12h et de 17h à 19h
 vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Agen lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
 vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Castelculier lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
 vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
 samedi de 9h à 12h

Sauveterre-Saint-Denis	mardi de 8h30 à 12h mercredi 13h30 à 16h vendredi de 8h à 12h
Layrac	lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h samedi de 9h à 12h
Le Passage d'Agen	lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Bon-Encontre	lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Lafox	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h

Les observations éventuelles seront consignées sur le registre ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Boé, siège de l'enquête publique.

Cet avis d'enquête figurera également sur le site internet de la préfecture www.lot-et-garonne.gouv.fr avec un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger du dossier et l'avis de l'autorité administrative de l'État sur l'évaluation environnementale.

Mme Gilberte GIMBERT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera à la mairie de Boé où toutes les observations pourront lui être adressées :

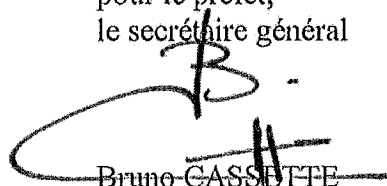
- Le lundi 24 février 2014 de 9h à 12h
- Le mercredi 5 mars 2014 de 14h à 17h30
- Le samedi 15 mars 2014 de 9h à 12h
- Le vendredi 21 mars 2014 de 14h à 17h30
- Le mardi 25 mars 2014 de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture et dans les mairies de Boé, Moirax, Agen, Castelculier, Sauveterre-Saint-Denis, Layrac, Le Passage d'Agen, Bon-Encontre et Lafox.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le - 4 FEV. 2014

pour le préfet,
le secrétaire général


Bruno CASSETTE